



Nouvelle-Aquitaine, la qualité de l'air se dégrade-t-elle en hiver ?

L'hiver est synonyme de froid. Mais saviez-vous qu'il apporte souvent avec lui des conditions météorologiques favorables à une dégradation de la qualité de l'air ? Les principaux polluants que l'on retrouve le plus souvent sont les particules en suspension (PM10) et les particules fines (PM2.5). [Point sur les précédents hivers en Nouvelle-Aquitaine.](#)

Des pics hivernaux moins importants depuis 2018

Alors qu'en 2017 les [pics de pollution hivernaux](#) liés aux particules en suspension (PM10) étaient plus importants, depuis 2018 ils tendent à baisser. Le tableau ci-dessous résume les différentes procédures déclenchées par la préfecture entre janvier 2017 et février 2019.

Date	Départements												
	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87	
2017	2 janv.												
	5 janv.												
	6 janv.												
	8 janv.												
	9 janv.												
	20 janv.												
	21 janv.												
	22 janv.												
	23 janv.												
	24 janv.												
	25 janv.												
	26 janv.												
	17 oct.												
	20 nov.												
6 déc.													
2018	22 févr.												
2019	5 janv.												
	6 janv.												
	22 févr.												
	23 févr.												
	26 févr.												

Procédure d'information et de recommandations Procédure d'alerte

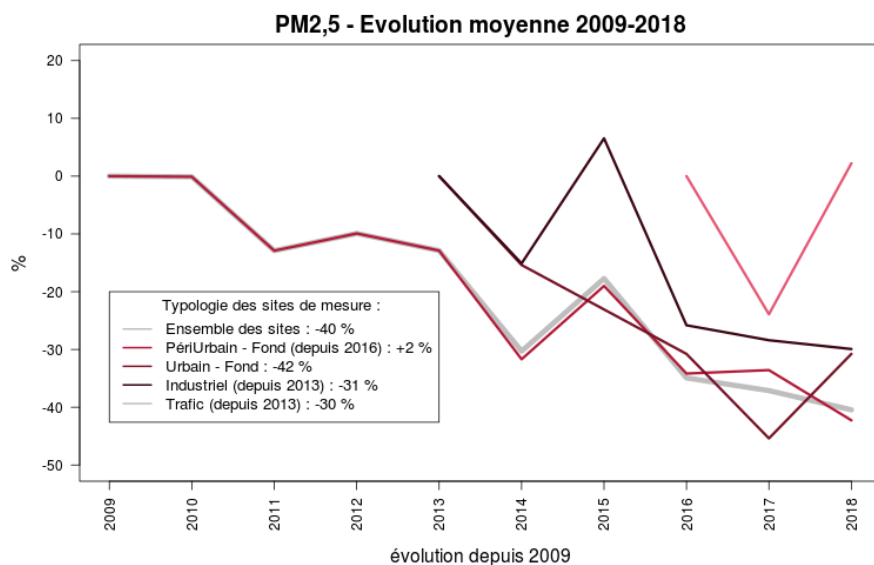
En 2018 seuls 5 départements de la Nouvelle-Aquitaine étaient concernés et sur une journée seulement par le déclenchement d'une procédure d'alerte. En 2019, encore moins de départements sont concernés : seulement 3. En revanche, on compte 4 jours de procédures d'alertes et 1 journée de procédure d'informations et de recommandations.

>> [Consultez le bilan des épisodes de pollution](#)

Qu'en est-il des particules fines (PM2.5) en Nouvelle-Aquitaine ?

Les particules fines (PM2.5) ont des [réglementations différentes](#) des particules en suspension (PM10). Ainsi, à ce jour elles ne sont pas régies par des seuils d'alertes ou d'informations et de recommandations. Un décret prévoit toutefois une [valeur limite](#), une [valeur cible](#) et un [objectif de qualité](#) à ce polluant et ce, depuis 2010. Les particules fines font ainsi l'objet d'une surveillance particulière par Atmo Nouvelle-Aquitaine.

Depuis ces 10 dernières années, les moyennes annuelles de particules fines (PM2.5) baissent de manière plus ou moins importantes selon les départements de Nouvelle-Aquitaine ([consulter le bilan annuel de la qualité de l'air 2018](#)).



Évolution pluriannuelle des moyennes en PM_{2.5} par typologie de site

Il en va de même pour la part de particules fines émises par le chauffage au bois : depuis 2010, la tendance est à la baisse. Cependant, ce polluant est fortement lié aux [conditions météorologiques](#). Lors des hivers plus rigoureux, cette part de particules peut être amenée à remonter.

Pour en savoir plus sur la qualité de l'air,
 rendez-vous sur :
www.atmo-nouvelleaquitaine.org

CONTACTS

Julie Gault
Atmo Nouvelle-Aquitaine
 Tél. : 06 66 33 07 56
 communication@atmo-na.org
www.atmo-nouvelleaquitaine.org